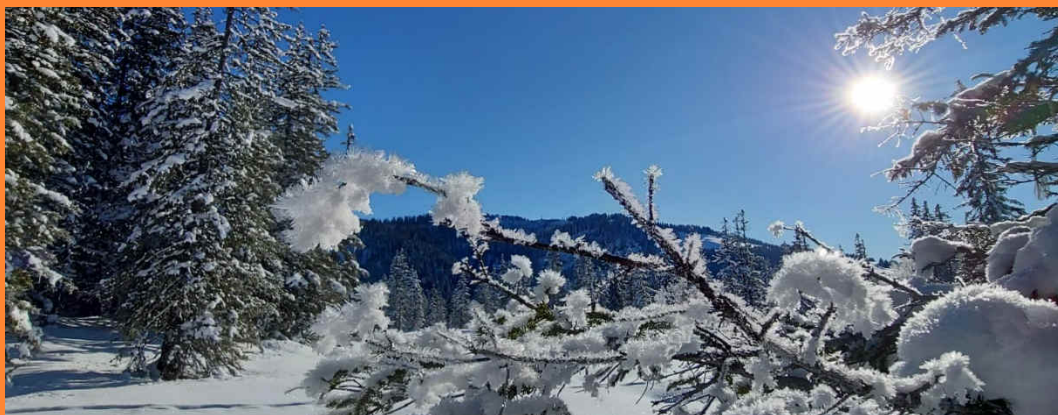




EDITO

Au nom de l'ensemble des conseillers municipaux, je vous souhaite, malgré la situation pandémique actuelle, une très bonne année 2021, la Santé en priorité, le bonheur et la réussite dans vos projets.

A la suite des dernières annonces ministérielles, les remontées mécaniques ne fonctionneront pas pour les vacances de février, période cruciale pour l'économie des professionnels de nos stations de montagne et nos communes. Vos élus sont mobilisés pour chercher les solutions les mieux adaptées, permettant à tous d'affronter cette crise dans les meilleures conditions possibles.

Dans cette situation sans précédent et difficile pour tous, nous vous demandons de garder le moral et l'esprit optimiste des montagnards. Malgré les difficultés du moment, l'équipe municipale continue de travailler sur ses engagements afin d'améliorer le bien-être et la qualité de vie des habitants de COHENNOZ (permanents, résidents, occasionnels).

Vous trouverez ci-après l'état d'avancement de 2 des projets importants pour l'avenir de la station.

Le Maire,
Christiane DETRAZ



SOUVENIR

Etienne Maillet, maire de la commune de Cohennoz de 1959 à 2001 est décédé le 3 décembre 2020 à l'âge de 86 ans. Elu, plus jeune Maire de France, en 1959, Etienne a consacré une grande partie de sa vie pour le bien de ses concitoyens. Pendant ces 42 années de Maire, Etienne a fait évoluer la Commune de Cohennoz avec notamment :

- La création, avec ses collègues maires d'Hauteluze, de Villard et de Crest-Voland, de la station des Saisies dans les années 1960.
- La réalisation de la route actuelle entre le Chef-Lieu et le Cernix avec des ouvrages importants comme le pont des Fattes, le paravalanche, le passage de la Roche et surtout le passage du Nant Cortet.
- Le développement du hameau du Cernix.
- La construction des téléskis des Darbelots et de la Tour du Pin permettant de créer la liaison avec Crest-Voland en 1979 puis le Télésiège du Cernix en 1986.
- La mise en place d'un arrêté de biotope sur la Tourbière des Saisies pour la protection de l'environnement.
- Le développement des accès pour permettre le maintien en état des bâtiments d'estive sur l'ensemble du territoire.

On retiendra aussi sa disponibilité, son écoute, sa gentillesse, son amour de la nature et de la forêt. Malheureusement, on ne pourra plus s'arrêter à la scierie pour échanger avec lui sur l'histoire de la commune et de ses habitants.

Bergerie de la Palette



Dans le cadre du développement des activités toutes saisons, le conseil municipal de Cohennoz a lancé la rénovation du chalet de la Palette avec une ouverture à Noël 2021.

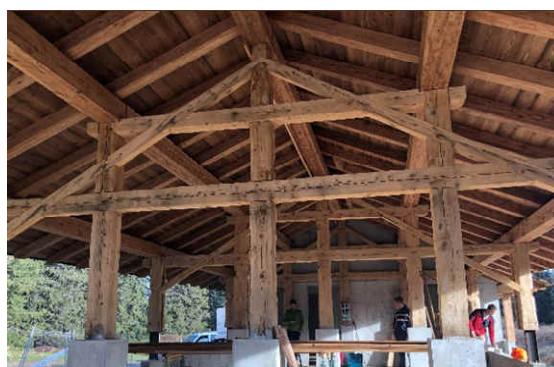
L'objectif est de créer un point d'accueil et de restauration en gardant le caractère authentique des lieux.

Son emplacement à proximité de la Réserve Naturelle Régionale, du tour pédestre du Beaufortain, des circuits VTT et VAE en été, des pistes de ski de fond et alpin en hiver, constitue un atout très fort pour ce site naturel en limite de la Forêt de Cohennoz, des Alpes de Bisanne et de la Tourbière des Saisies, Beaufortain, Val d'Arly.

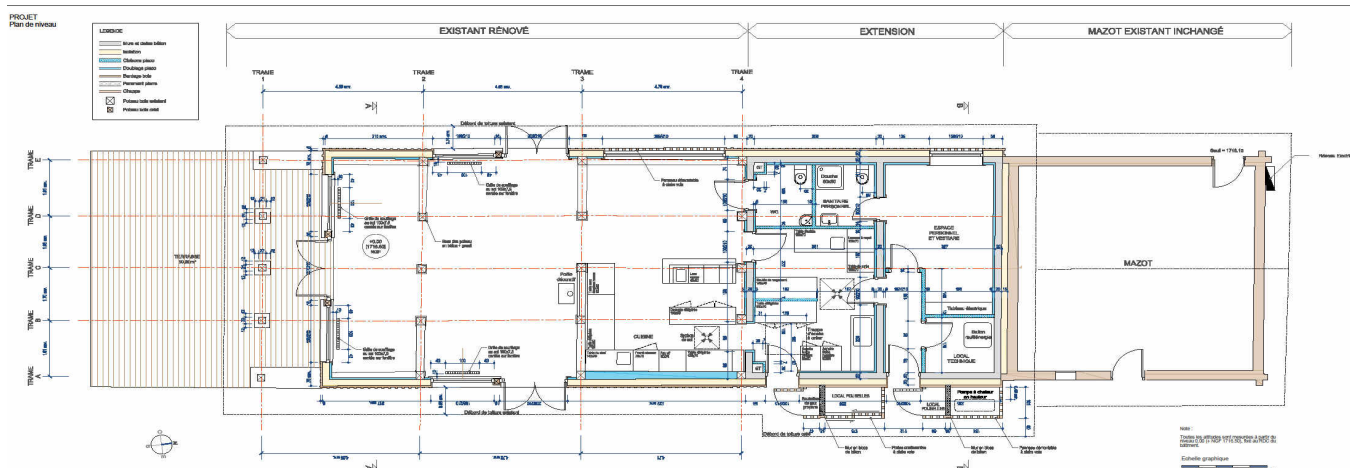
Le conseil municipal insiste sur le caractère patrimonial de ce site et a souhaité garder l'authenticité de ce lieu et des prestations fournies (pas la création d'un restaurant d'altitude banal, pas d'accès pour la clientèle en véhicule motorisé). Pour garantir cela, la Commune de Cohennoz veut garder la maîtrise de l'exploitation future avec la mise en place d'une DSP (délégation de service public).

Le projet :

- Maintenir en l'état la partie en madriers.
L'accès à cette partie en madrier restera accessible au public toute l'année.



- Aménager l'intérieur des halles en gardant les poutres et la charpente et en créant une salle de restaurant, des WC, une cuisine et un local personnel.



- Cette salle à manger servira aussi de salle d'exposition sur l'agriculture montagnarde et surtout pour la mise en valeur de la RNR et de sa tourbière.
- Création d'une terrasse en bois au sud du chalet
- Création d'un mazot de stockage du matériel

Ce programme de réhabilitation de la Bergerie de la Palette sera complété par l'aménagement d'un sentier thématique depuis l'extrémité de la route de la Palette ouverte à circulation motorisée (étude confiée à l'ONF) et par les aménagements ludiques de la piste de ski de la Palette.



Budget de l'opération :

Coût des travaux : 700 000 €

Financement :

- La Région Auvergne Rhône-Alpes : 200 000 €
- Le département de la Savoie : 80 000 €
- Commune de Cohennoz : 420 000 €

Bases du contrat de DSP à passer avec l'exploitant :

La consultation pour la désignation d'un exploitant sera lancée en Février 2021.

Pour la durée (fixée à 5 ans) de la délégation de service public, le DELEGATAIRE s'engagera à assurer les missions suivantes :

- Une ouverture du restaurant 7 jours sur 7 dans les périodes suivantes :
 - Au minimum 2 mois l'été entre mi-juin et mi-septembre
 - En hiver, pendant les dates d'ouverture des pistes de ski de fond sur le plateau de la Palette (domaine nordique des Saisies) et/ou de la piste de ski alpin de La Palette permettant le retour à la station de Crest Voland / Cohennoz depuis les Saisies.
- Une restauration de qualité proposant des plats « faits maison » et valorisant les produits régionaux en mettant à la carte uniquement des plats de la cuisine traditionnelle savoyarde. Le recours aux produits locaux de Savoie devra être privilégié même pour les boissons non alcoolisées. L'objectif fixé est d'atteindre un taux de 80%
- L'accueil et l'information sur la protection et la sauvegarde des milieux naturels

Le DELEGATAIRE devra aussi :

- Proposer des actions en faveur de tous les publics afin de développer le plus largement l'occupation de l'établissement tout au long de l'année.
- Faire vivre l'équipement à travers d'événements utiles pour promouvoir l'établissement et sa bonne appropriation par le tissu local (journées découvertes, expositions ...)
- Développer des actions avec les acteurs de la montagne (RNR, ONF, accompagnateurs montagne, écoles de ski, structures d'animation...)



Illustrations : salon et cuisine

Aménagement de la place du Cernix

La Commune de Cohennoz souhaite répondre aux enjeux liés au développement touristique été comme hiver. Le but est de valoriser le centre de la station (place du Cernix) dans l'objectif « 4 saisons » (stratégie initiée par le schéma de cohérence territorial – SCOT – d'Arlysère et détaillée dans le PLU de la commune approuvé le 6 décembre 2019) tout en maintenant l'image villageoise et montagnarde, en concentrant les services et équipements et en gérant au mieux les circulations douces.

Dans le prolongement des programmes déjà réalisés (Création du parking 120 places des Moulins, aménagement de trottoirs entre le parking des Moulins et la place du Cernix, déviation de la route afin de rendre piétonnier la place du Cernix, construction du bâtiment d'accueil avec WC publics en pied des pistes, création de sentiers poussettes, installation d'une patinoire l'hiver sur la place) ou programmés pour 2021 (liaison douce entre le centre de Crest Voland et le Cernix, le long de la RD 71), la commune a lancé l'étude de l'aménagement d'espaces d'animations et de jeux sur la place du Cernix.

L'objectif est de créer un espace convivial et paysager, et d'organiser les circulations douces sur et autour de celui-ci. La commune souhaite favoriser les commerces, les animations et les activités sur la place centrale du Cernix tout en maintenant une image villageoise et authentique.

L'aménagement permettra de mettre en valeur le vieux four, la chapelle, la fontaine, l'érable sycomore et de garder la vue sur le massif des Aravis.

Nous vous présentons, l'avant-projet validé par le conseil municipal le 26 janvier dernier. Il peut être, bien sûr, encore amandé et nécessite d'être affiné avant sa réalisation prévue en 2022/2023. Cet avant-projet est exposé dans la salle du conseil pour vous permettre de donner votre avis sur cet aménagement.

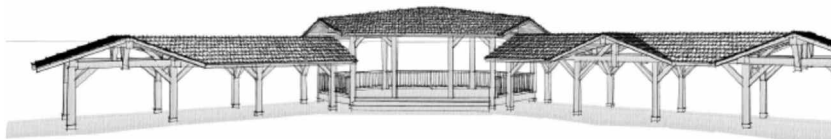


Le projet comprend :

- L'aménagement définitif des circulations douces entre le Carrefour chemin de la Combette et la route des Moulins avec sécurisation du carrefour des Moulins et la création de trottoirs et espaces paysagers notamment devant le Montana.
- Un point de collecte semi-enterré des ordures ménagères et du tri sélectif à la place du chalet de collecte actuel.
- Une aire de jeux d'enfants en bois typé montagne pour les 3/8 ans.
- Un espace jeux d'eau (modèles indicatifs).



- Un jeu de boules sous l'emprise de la patinoire qui sera déplacée afin de libérer la partie sud de la place.
- Un kiosque et des préaux pour fermer la place côté sud, créer un espace d'animation au centre de celle-ci et pour accueillir :
 - Des marchés artisanaux et de Noël
 - Des concerts
 - Des animations
 - Des expositions
 - Les fêtes locales (fête des vieux fours, pots d'accueil, braderies, feux de la saint Jean, fêtes des écoles ...)



En dehors de ces animations des jeux d'adresse pourront être installés sous les préaux pour faire vivre la place.

Pour faciliter l'exploitation de cet espace, des bornes amovibles foraines seront installées sous les préaux afin de pouvoir alimenter en électricité chaque utilisateur.

L'éclairage sera intégré sous la charpente et des stores permettront de fermer l'arrière des stands (coté route) pour faciliter l'exploitation en cas de mauvais temps.

Le déneigement

Même si les remontées mécaniques sont fermées, la neige est bien présente depuis le début de l'hiver et le service technique de la commune de Cohennoz travaille pour maintenir les routes ouvertes.

Selon les chutes de neige, les employés communaux démarrent les engins vers 2 h / 3h du matin et déneigent les axes principaux, les parkings, les places publiques, les trottoirs, les voies secondaires et les voies privées.

L'objectif est de permettre aux habitants, à tous les professionnels et aux vacanciers de pouvoir circuler et vaquer à leurs occupations dès 7 h du matin et en toute sécurité.

Le service technique est aussi chargé du déneigement des points de collecte des déchets et des poteaux incendies, des accès piétons aux bâtiments publics.... Et bien sûr de toutes les tâches d'entretien quotidien.

Vous comprendrez aisément que lors de grosses chutes de neige répétées jour après jour, nos 2 agents ont besoin de s'organiser au mieux pour pouvoir prendre du repos, et nous vous demandons d'être indulgents si le chasse neige ne passe pas à l'heure que vous souhaitez (trop tôt pour certains, trop tard pour d'autres) ou si l'accès aux équipements publics n'est pas fait dès l'arrêt des précipitations.

Il est bon de rappeler les points suivants :

Les portions de routes départementales sur le territoire de Cohennoz sont d'une part : à partir de la limite de la Commune d'Ugine jusque devant la Mairie de Cohennoz – d'autre part, du hameau du Cernix jusqu'à la limite de la commune de Crest-Voland. Le reste de la voirie est entièrement à la charge de la Commune, y compris la portion entre le Chef-Lieu et le Cernix.

La Commune et le Département entretiennent les routes, selon leurs compétences, mais nul n'est en droit de les encombrer volontairement.

Il appartient aux riverains (habitants, propriétaires, commerçants) de déneiger les trottoirs et accès à la voie publique, au droit de leurs propriétés, sans mettre la neige sur le domaine public. Il en va donc de leur responsabilité.

Le Code civil dit aussi que « chacun est responsable du dommage qu'il a causé, non seulement par son fait, mais encore par sa négligence ou par son imprudence ».

La commune de Cohennoz va au-delà de ses obligations en déneigeant dans la mesure du possible et seulement après déneigement de l'ensemble des voies et espaces publics, les accès de particuliers, si ces derniers répondent à des critères précis écrits dans un contrat et acceptés par les 2 parties.



Mairie

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 – vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30.
Tel : 04.79.37.33.82 – Mail : mairie.cohennoz@wanadoo.fr
Site internet : www.mairie-cohennoz.fr

Déchetterie du Val d'Arly

Horaires d'ouverture d'été (du 1^{er} avril au 20 décembre) :
Du lundi au samedi de 8h à 13h et samedi après-midi de 14h à 17h
Horaires d'ouverture d'hiver (du 21 décembre au 31 mars) :
Lundi, mercredi, vendredi, samedi de 9h à 13h et le samedi après-midi de 14h à 17h.

Eau Potable et Assainissement

Communauté d'agglomération Arlysère – L'Arpège
2 avenue des Chasseurs Alpains – 73200 ALBERTVILLE
Contact : Accueil physique et téléphonique du service : du lundi au vendredi de 8h30 à 12 h.
Tel : 04.79.37.14.34 – Mail : eau.assainissement@arlysere.fr

INFOS PRATIQUES

Agence postale Crest-Voland

Horaires hors saison : Lundi et vendredi de 10h à 12h
mercredi de 8h à 12h
Horaires durant la saison : Lundi et vendredi de 9h à 12h
mercredi de 8h à 12h

Maison de santé - 118 place du Bouloz – Crest-Voland

• **Adrien MOULART, médecin généraliste**
Tel : 04 56 43 95 16
• **Jean-Christophe LORAUX, cardiologue**
Tel : 04 79 10 78 16

A savoir : 3 défibrillateurs sont installés sur la commune à l'extérieur de la Mairie, du garage communal des Panissats et des WC publics sur la place du Cernix.